

L'UNION DES CANTONS DE L'EST.

Journal Politique, Industriel, Littéraire et Agricole.

P. L. TOUSIGNANT, Propriétaire-Editeur et Redacteur

Notre Foi, Notre Langue et Nos Institutions.

L'UNION FAIT LA FORCE

Prorogation du Parlement.

SENAT.

Pour enlever tous doutes au sujet de l'application de l'acte 32,33 Vic. Ch. 35, au district d'Algonna.

Pour rendre applicables à la Province de Manitoba certains actes relatifs à la prompte administration de la justice dans les causes criminelles.

Acte relatif à la compagnie du chemin de fer du Sud Canada.

Pour autoriser le paiement d'une certaine somme d'argent à la province de la Colombie Anglaise pour la construction d'un bassin de carenage à Esquimaux et pour autres fins.

Pour incorporer la Compagnie d'Estacades de Rouge.

Pour amender l'acte incorporant le chemin de fer de la Frontière de Québec.

Pour augmenter et étendre les pouvoirs de la Compagnie de Crédit de Montréal.

Pour incorporer la compagnie d'Assurance Maritime des Marchands.

Pour incorporer la Compagnie du chemin de fer d'Ontario et de la Jonction du Pacifique.

Pour incorporer la Compagnie Anglo-Canadienne d'Hypothèques et de placements (responsabilité limitée).

Acte relatif à l'appropriation de certaines terres de la Puissance à Manitoba.

Acte pour amender l'acte de 1872 relatif aux brevets.

Pour autoriser les corporations et les institutions incorporées en dehors du Canada d'y faire des prêts et placements.

Pour autoriser les actionnaires de la Compagnie Permanente de Construction et d'Épargne du Canada Ouest de changer le nom de la dite Société.

Acte pour continuer pour un temps limité l'acte de Faillite de 1869 et l'acte amendement et pour autres fins.

Pour amender l'acte 27 Vic. chap. 49, incorporant la Compagnie de Paiements d'Agences du Bas Canada, (responsabilité limitée).

Pour incorporer la Compagnie du chemin de fer Grand Nord-Ouest.

Pour incorporer la Compagnie du Canal de Huron et de la Vallée de la rivière Trent.

Pour rendre applicables à l'île du Prince Edouard certains actes y mentionnés.

Pour autoriser les actionnaires de la Société de Construction et d'Épargne du Canada de changer le nom de la dite Société.

Pour amender les actes relatifs à la Milice et à la défense de la Puissance du Canada et pour les rendre applicables à l'île du Prince Edouard.

Pour amender l'acte relatif au tarif à Manitoba et les territoires du Nord-Ouest et pour restreindre l'importation ou la fabrication des boissons alcooliques dans les territoires du Nord-Ouest.

Pour étendre à la Colombie Anglaise certaines des lois criminelles à la présence en vigueur dans les autres provinces du Canada.

Pour incorporer l'Association d'Assurance Alliance du Canada.

Pour amender l'acte relatif aux travaux publics du Canada.

Pour incorporer la compagnie d'Assurance Agricole d'Ontario.

Pour amender la loi relative aux lettres de change et aux billets promissaires.

Acte relatif à l'élection des députés de la Chambre des Communes.

Pour pourvoir à la nomination de maîtres de port dans certains ports des provinces de Québec, Ontario, la Colombie Anglaise et l'île du Prince Edouard.

Pour amender les actes d'incorporation de la Société de Prêts et d'Épargne des Fermiers et des Artisans.

Pour pourvoir à la nomination de gardiens de port dans certains ports de la puissance.

Pour autoriser le transfert de l'embranchement de Windsor du chemin de fer de la Nouvelle-Écosse à la Compagnie du chemin de fer des comtés de l'Ouest.

Pour permettre à la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord de construire un pont sur la rivière Ottawa.

Pour incorporer l'Association Intercoloniale de construction et de placements.

Pour incorporer la Halle aux bois de St. Jean, N. B.

Pour pourvoir à la construction du chemin canadien du Pacifique.

Acte relatif à la Caisse d'épargne des mines d'Albion.

Pour amender certaines lois relatives aux indiens et pour étendre aux provinces de Manitoba et de la Colombie Anglaise certaines lois relatives aux affaires des indiens.

Pour amender l'acte relatif à la Maison de la Trinité et à la commission du parti de Montréal.

Pour incorporer la Central Canada Telegraph Company.

Pour incorporer la compagnie Intercoloniale d'express.

Pour étendre à toute la Puissance du Canada l'inspection de certains ar-

ticles de provenance canadienne.

Pour incorporer la compagnie de prêts et de placements d'Ottawa.

La loi à son Excellence de réserver le bill suivant pour le soumettre à l'approbation de Sa Majesté :

Un acte pour amender l'acte d'extradition de 1873.

L'Orateur de la Chambre des Communes adressa alors la parole à Son Excellence en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Excellence, Au nom de la Chambre des Communes je présente à Votre Excellence un bill intitulé :

Un acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour faire face à certaines dépenses du service public pour les années fiscales finissant respectivement le 30 juin 1874 et le 30 juin 1875 et les autres fins relatives au service public au quel je demande humblement l'assentiment de Votre Excellence.

La sanction Royale à ce bill est alors signifiée en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, le Gouverneur Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur offre et sanctionne ce bill.

La loi ensuite à Son Excellence le Gouverneur Général de clore la première session du troisième Parlement de la Puissance en prononçant le discours suivant :

Honorables Messieurs les Sénateurs, Messieurs les Députés,

Je suis heureux de ce qu'à une période comparativement peu avancée de la session je suis capable de vous exempter de siéger plus longtemps.

Je vous remercie de l'intérêt que vous avez porté aux questions publiées durant la session.

Je vous félicite d'avoir adopté une loi électorale basée sur les exigences des différentes provinces, et j'espère que cette loi ainsi que celle relative aux élections contestées, aura pour effet de produire des élections paisibles et harmonieuses.

La mesure que vous avez adoptée au sujet de la construction du chemin de fer du Pacifique, permettra à mon gouvernement de commencer telles sections de l'entreprise, nécessaire pour établir des communications avec l'intérieur et avec la Colombie Anglaise.

J'espère que la loi relative à l'établissement d'un collège militaire aura pour effet de créer une classe d'officiers parfaitement instruits pour le service de la milice.

J'aime à croire que les autres mesures que vous avez adoptées avec une telle unanimité seront également avantageuses pour le pays.

Messieurs de la Chambre des Communes, Je vous remercie de la promptitude avec laquelle vous avez pris des mesures pour faire face à un déficit anticipé et avec laquelle vous avez accordé les subsides pour le service général.

Honorables Messieurs les Sénateurs, Messieurs les Députés,

J'espère que les mesures que j'ai fait prendre pour préserver la paix dans les territoires du Nord-Ouest, auront pour effet de réprimer tout mouvement contraire aux lois et si à redouter dans ces vastes régions inhabitées et à maintenir de bonnes relations avec les tribus indiennes.

Les négociations relatives à la compensation due au Canada en vertu du traité de Washington, se termineront je l'espère, avantageusement pour le pays.

Nous pouvons nous réjouir de ce que la paix et la prospérité régissent sur notre frontière et je fais des vœux pour que le pays continue à jouir de tous aussi précieux.

Son Excellence est sorti ensuite du Parlement au son du canon et de la musique qui jouait l'hymne national.

L'UNION DES CANTONS DE L'EST

ARTHABASKAVILLE, 5 JUIN 1874

A cause de la fête cette semaine, et n'ayant pas de feuilleton de prêt, nous prenons sur nous de ne publier qu'une demi-feuille.

Ceremonie religieuse.

Malgré le temps menaçant qu'il faisait dès le matin la bénédiction de la pierre angulaire de l'église de Warwick se fit avec beaucoup de pompe et d'éclat.

L'humble chapelle d'aujourd'hui était remplie de fidèles, dont un grand nombre des paroisses voisines. Au chœur, figuraient une dizaine de prêtres, venus pour contribuer au succès de la fête.

Le Très Rev. O. Caron, officia à la messe assisté de diacre et sous diacre. Le sermon fut donné par M. P. Suzor V. F.

Le prédicateur, missionnaire d'a-

bord, et l'un des plus fervents adeptes de la colonisation des cantons de l'Est ne manqua pas l'occasion de parler d'un sujet aussi intimement lié à la gloire de notre religion et au salut de notre nationalité. Il fit impression sur ses auditeurs. Colonisation, émigration et religion sont des mots frères pour l'orateur d'un catholique parmi nous. Par des rapprochements heureux, des pensées énergiques, le prédicateur sut tirer grand profit de ces questions vitales et jamais trop approfondies. Une ainsi sous des couleurs nouvelles, chacun se retira persuadé que rester au pays, à l'ombre du clocher était bien préférable qu'd'émigrer, et nul doute que d'aussi bonnes résolutions porteront d'excellents fruits.

Nous apprenons que la recette a été abondante et n'a pas déçu M. le curé Pothier qui s'est donné tant de trouble pour assurer le succès de la fête sous tous les rapports.

Une bonne mesure.

La société d'agriculture du comté d'Arthabaska a tenu séance jeudi dernier. Il a été décidé que cette année il n'y aurait pas d'exposition. L'argent des contribuables sera employé à acheter un étalon et le choix manie à tomber sur la race percheronne.

M. le secrétaire a dû écrire pour savoir si le Conseil Agricole permettra d'appliquer la subvention ordinaire à cette mesure. La réponse est attendue prochainement.

Nous apprenons la société parce que cette réforme était vivement désirée et qu'elle produira de bons résultats.

On s'attend que le reproducteur dont on doit faire l'acquisition sera disponible dès la prochaine saison.

M. Dorion juge en chef.

Depuis quelque temps les journaux ministériels, entr'autres le Courrier d'Outaouais s'évertuaient à faire passer pour inévitables, les journaux qui annouciaient la nomination de M. Dorion au poste de juge en chef.

Les inévitables sont bien eux-mêmes, puisque l'hon. M. est aujourd'hui nommé et a déjà pris sa fonction.

Cette nomination nous fait plaisir. M. Dorion manquait des qualités qui sont le ministre, mais il possède éminemment celles qui doivent avoir un juge, c'est-à-d. la science et le sens du droit.

Il fera un bon juge parce que sur le banc il sera l'humble serviteur de la loi, au lieu que ministre son manque d'énergie nous a créé en peu de temps des embarras sérieux.

M. Dorion était obligé de se retirer. En restant au pouvoir il serait devenu le jouet de ses collègues haut-canadiens. Il manquait de cette fermeté de caractère et de principe qui, dans les temps difficiles sait opposer une barrière au mal et imposer une volonté contraire. Il semblait fait pour subir toutes les dualités de la politique. Il n'en combattait aucune à moins que ce fut avec les bataillons. On voit qu'il n'avait pas les aptitudes d'un chef!

Aussi a-t-il dû plier sous le fardeau et s'esquiver par la porte de la plus haute magistrature. Personne ne l'en blâmera; tout le monde l'en félicitera.

Le Bien Public dit de lui :

« Pas une tache ne ternira sa mémoire, et le temps qui tue tant d'hommes ne fera qu'accroître sa réputation et rendre son mérite plus éclatant. Il n'a guère connu de la politique que les ronces et les épines; il a beaucoup souffert pour rester fidèle à ses principes, aux dictées de sa conscience. »

Ce sont là les paroles d'un adultère, et M. Beausoleil qui fulminait tant contre le libéralisme quand il rédisait le Nouveau Monde à bien tort de faire l'éloge absolu d'un libéral qui a des antécédents aussi peu avantageux que M. Dorion. Si M. Beausoleil traite sa conscience comme à traiter sa mémoire à l'égard des faits modernes, il va devenir à plaindre. Car l'oubli qu'il fait de la motion Papin en faveur des éco es laïques en dehors du contrôle religieux que M. Dorion appuya jadis; les fameuses paroles qu'il prononça en chambre en fa-

veur du scrutin secret et pour soustraire le vote des électeurs à l'influence du prêtre; l'oubli de ce qu'il fit de ces deux époques de la vie d'un homme politique prouve quelque chose!

Non, M. Dorion n'est pas cet homme dont on peut dire en politique; « pas une tache ne ternira sa mémoire. » « Le temps qui tue tant d'hommes » n'a pas tué le héros de M. Beausoleil il s'est tué lui-même et lui-même peut s'en faire le reproche.

XX

Québec.

Le Canadien est devenu journal quotidien du matin, sous une nouvelle administration. Ses propriétaires ont fait des changements et des améliorations considérables dans la forme; et maintenant, il est à la tête du journalisme français à Québec, tant par la distribution de matière à lire que par son actualité. Les lecteurs français qui, depuis si longtemps, désirent un papier de ce genre, ne manqueraient certainement pas, d'apprécier l'énergie et l'esprit d'entreprise des propriétaires.

L'hon. M. Robertson, trésorier de la Province de Québec, a retenu son passage pour le 13 du juin à bord du steamer transatlantique. L'hon. M. pense demeurer trois mois en Angleterre où il doit négocier les bons que le gouvernement doit donner aux différentes compagnies de chemin de fer.

Mgr. l'archevêque est parti samedi après midi, à six heures, pour Beauport, où commença l'itinéraire de la visite épiscopale du diocèse pour 1874. Il est accompagné du Rev. P. Grenier, supérieur de la maison des Oblats, de Saint-Sauveur, et de MM. les abbés, F. X. Gosselin, vicar de St. Roch, et G. A. Marois, sous-secrétaire de l'archevêché.

Samedi dernier une servante d'une famille de la Rue Brade en jetant de l'eau du troisième étage de la maison dans la cour, perdit l'équilibre et alla donner, tête la première, contre le sol. Elle avait entraîné avec elle dans sa chute une pelotée. On la releva sans connaissance, le Dr. Marsden fut aussitôt appelé après elle. Quelques manœuvres, quelques contusions, de seconde importance à la figure, ce sont là les seules blessures. A considérer la hauteur de cette chute et le poids de la personne, cette échappée tient presque du miracle.

St. Raymond.

Une lettre de St. Raymond datée du 26 mai, nous apprend que cinq hommes employés par M. Hall, se sont noyés en essayant de descendre le rapide de la Rivière Ste. Anne avec deux criblés. La cause de ce terrible accident est dû à la hauteur des eaux et d'un gros vent. Les noms des victimes sont Louis Marasse, François Gilbert, Joseph Dion, fils, Camille Gilbert et Garneau. Les deux premiers victimes laissent des familles infortunées. Cet accident a causé un grand émoi dans le district.

Scenarret.

Nous avons appris avec regret la mort de M. Henri Mignot père, arrivé à sa résidence, mercredi, le 27 courant. M. Mignot était malade depuis plusieurs mois et sa mort quoique attendue, a créé de bien vifs regrets.

M. Barney, peintre décorateur vient de s'établir en ce village. Ceux qui auront besoin de ses services seront certains qu'en s'adressant à lui, ils trouveront satisfaction. M. Barney a fait ses preuves.

Richmond.

L'instruction de la contestation de l'élection de M. Aylmer commencera le 13 du courant devant l'hon. juge Dolery. Il y a environ 25 témoins à examiner.

Un émigrant est tombé lundi soir des chars et ne fut trouvé que le lendemain matin. Il avait une jambe broyée. Transporté à l'hôpital général à Montréal, il mourut quelque temps après, des suites de ses blessures.

St. Ephrem d'Upton

H. R. Blanchard Ecr. coroner de ce district, étant appelé, samedi soir le 30 mai, à tenir une enquête à St. Ephrem d'Upton sur le corps de Salomon Hudson dit Beaulieu, trouvé mort sur la ligne du Grand Tronc près de la station d'Upton.

D'après les témoignages entendus à l'enquête il paraît que le défunt, qui était maçon travaillait à Acton Vale et que le soir en question il a été vu à la station d'Acton attendant le passage d'un train allant à Upton. Vers les sept heures un fret passa en effet à Acton et le défunt se serait cramponné aux chars, car on ne le revit plus à Acton, et son cadavre fut trouvé près de la station d'Upton après le passage du train qui n'arrêta pas à cette station. On suppose que le défunt est sauté à bas des chars allant à grande vitesse. Il fut trouvé la tête près des lisses le crâne défoncé et baignant dans son sang; la mort a dû être instantanée. Le verdict a été rendu conformément aux faits.

Le défunt âgé de 33 ans laisse une femme et trois enfants en bas âge. L'aînée des enfants, une jeune fille de 8 ans a dû se faire amputer un bras l'an dernier à la suite d'un accident. La famille est très affligée.

Il est temps que les insures soient prises pour prévenir de semblables accidents, à l'arrivée et au départ des trains. Une stricte surveillance de ce genre, car malgré tous les accidents de cette nature, il y aura toujours des personnes imprudentes qui risqueront leur vie.

Nicolet.

Dimanche, la messe a été chantée et le sermon donné à la chapelle du séminaire par deux nouveaux prêtres ordonnés la veille, par Sa Grandeur Mgr. des Trois-Rivières.

M. N. A. Rivière officia et M. J. Masterson fit le sermon. Ces deux Messrs sont du diocèse de Providence, Etats Unis.

Cette année aucune licence n'a été accordée aux hôteliers de la ville, ni aux marchands, pour vendre des boissons fortes.

Les chemins s'améliorent un peu entre la station de St. Grégoire et Nicolet. Ce n'est pas sans besoin, car ils ont été devenus périlleux par le dégel du printemps.

Trois-Rivières.

Tandis que M. Jos. Dufresne, fils, était à lire son journal, samedi matin, il fut fondroyé par une attaque subite d'apoplexie. Il mourut quelques instants après sans avoir recouvré sa connaissance. Le défunt était un jeune homme estimable. Ses amis apprendront avec peine sa mort prématurée. Il laisse une épouse et quatre enfants.

Les premières doses de la saison ont été prises vendredi.

Depuis la semaine dernière, dit le Constitutionnel, nous avons encore à déplorer plusieurs tentatives d'incendie, entr'autres à la demeure privée de M. le Maire T. E. Normand, et à celle de M. Morrisotte.

Les autorités ont pris des mesures pour arrêter ce mouvement communaux qui semble s'organiser sur une grande échelle depuis quelque temps. Espérons que l'on parviendra à connaître les pétroleux, et qu'une fois déconcertés ils auront à regretter leurs sourdes menées de destruction.

Les ponts du St. Maurice sont fermés depuis huit jours et la ville est encore complètement isolée du comté de Champlain.

Le Constitutionnel est entré lundi dans sa septième année d'existence. Nous félicitons notre confrère de ses succès et nous lui en souhaitons de plus en plus brillants. Sa mission est belle, et il sait la remplir avec modération et fermeté tout à la fois.

Manitoba.

La dernière session du présent parlement provincial de Manitoba sera ouverte vendredi le 5 courant.

Des dépêches de Manitoba annoncent l'arrestation de M. de Lagimodière, cousin de M. Riel et comme complice de celui-ci.

Une autre personne a été arrêtée il y a à peine huit jours. Ces arrestations ne sont que le commencement de ce qui va venir. Nous aurions été trompés si elle avaient plus tard, car elles ne sont pas autre chose que les fruits de la politique actuelle sur cette malheureuse contrée.

Laissons faire encore et nous allons en voir bien d'autres.

Mgr. Taché n'arrivera à son siège que dans une dizaine de jours. Puis-je t'il ne pas trouver tout en feu et en sang!

Nominations Officielles.

Bureau du secrétaire, Québec, 27 mai 1874.

Il a plu à Son Excellence le Lieutenant gouverneur d'adopter les messieurs suivants à la commission de la paix :

Pour le district des Trois-Rivières, —Pierre Gresse, marchand, et Evard Lecompte, gentilhomme, de la ville de Nicolet.

Pour le district de St. Hyacinthe,

—Moise Gobeil et Joseph Morin, ouvriers, de Saint Pie, dans le comté de Bagot.

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, Québec, 28 mai 1874. Commissaires d'Écoles.

Il a plu à Son Excellence le lieutenant gouverneur de faire, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la 48 clause du chapitre 15 des statuts du Bas-Canada, les nominations suivantes, savoir :

Comté de Rimouski—Rimouksville —M. Adolphe Martin, en remplacement de M. Enoch Lepage.

Comté de Wolfe—South Ham.—M. William Thomson, en remplacement de M. William Russell.

Le tarif.

Un organe ministériel, le Herald écrit ce qui suit :

« Si leurs actes, dans les autres matières nous aussi mal inspirés et aussi opposés aux principes d'un bon gouvernement, je leur prédits qu'ils ne conserveront pas longtemps la confiance du pays. »

« Jamais, sous aucun des ministères qui se sont succédé jusqu'ici dans ce pays, on a vu un mécontentement aussi grand dans toutes les branches de commerce, que celui qui a accueilli le nouveau tarif. Presque toutes les branches se sont trouvées lésées, et déléguations sur déléguations se sont rendues auprès du nouveau ministre des finances pour lui faire entendre les plaintes du commerce. Quelques unes ont obtenu le redressement de leurs griefs, d'autres n'ont rien obtenu du tout. Et ce qu'il y a de plus étrange, c'est que, pendant qu'on nous disait que les changements faits au tarif étaient dans le but de combler le déficit et créer des revenus, le commerce fut tout à coup surpris par une réduction de deux cents sur la taxe du thé. »

Traité de Reciprocité.

Nous apprenons d'Ottawa, dit le Bien Public que les négociations de M. Brown, à Washington, en vue du renouvellement du Traité de Reciprocité, marchent à souhait et qu'il reste peu de doute sur le résultat final de sa mission. On est tombé d'accord sur la plupart des points qui formeront la base du Traité. Le gouvernement canadien a reçu communication de M. Brown d'un projet de rédaction du Traité. Un effort sera fait pour faire modifier quelques-unes de ses dispositions. S'il réussit dans cette entreprise, le ministre actuel aura bien mérité du pays qui lui en gardera une éternelle reconnaissance.

Les mauvais chemins.

Les mauvais chemins sont actuellement à l'ordre du jour dans notre Province. Peu ou point de réparations depuis la fonte des neiges, des pentes, des chaos vieux de dix ans, des mares d'eau stagnante, voilà ce que ren contre le pauvre voyageur. Les routes, les harnais brisés, les chevaux éstrapés, le temps perdu, les colères et les jurons provoqués, voilà encore l'œuvre du propriétaire négligent.

Et pourtant la loi est là qui ordonne les officiers de voirie, les conseils municipaux sont là avec l'autorité en main, et rien ne se fait. Comment arrive-t'il donc qu'une loi si juste et si utile soit pratiquement mise de côté? Il y a plusieurs objections à donner.

D'abord presque tout le monde méprise la loi, et personne n'a bonne grâce de forcer un voisin à réparer son chemin quand le sien propre est impossible. Un voyageur brisait l'essieu de sa voiture l'autome dernier et sur information il constatait que c'était justement dans le chemin de monsieur l'inspecteur de l'arrondissement. S'il fut allé chez le maire pour se plaindre, il est probable qu'il n'aurait pas trouvé un chemin en meilleur ordre.

Nous ne saurions trop condamner cette déplorable négligence de nos cultivateurs à l'égard des chemins et nous prions nos nombreux lecteurs d'entraîner les leurs en bon ordre d'abord, et puis d'exercer leur influence pour amener les autres à en faire autant qu'eux.

On a souvent parlé, et avec raison, de l'empierrement comme moyen d'avoir de bons et solides chemins; nous appelons cette amélioration de tous nos vœux, mais comme nous savons qu'il s'écoulera encore des années avant qu'il ne soit généralement adopté dans ce pays, il faut songer à s'en passer avec le moins d'inconvénient que possible.

Si au moins tout le monde se faisait un devoir de creuser de chaque côté des chemins un bon fossé, et de ramener la terre sur le milieu en donnant à la voie la forme d'une demi-bombe il ne resterait plus qu'à remplir avec de la petite pierre des champs les

endroits trop bourbeux, pour avoir des routes assez convenables.

Nous soumettons ces courtes remarques et si elles pouvaient faire diminuer tant soit peu le nombre des cas sous nos routes, nous nous croirions amplement récompensés.

Sém. Agr.

Connaissiez-vous ce trait de l'esprit rural?

Un Parisien complimente un paysan sur la santé de son fils, gros gaillard de quinze ans, robuste et joufflu, et il ajoute.

—Est-ce qu'il se rase? a-t-il déjà de la barbe?

—Non, monsieur, il n'a rien, on ne sait pas si ce sera de la plume ou du poil!

EUROPE.

Il avait été rumour que le St. Père était malade, mais cette nouvelle est complètement démentie. Le St. Père, il est vrai, a été quelque peu indisposé mais il est aujourd'hui parfaitement rétabli et reçoit tous les jours les déléguations que le monde catholique envoie comme marque d'affection et d'intérêt.

Nous avons annoncé la formation d'un ministère en France. Son premier acte a été de suspendre un journal, le Dialectique Social, dont M. Edmond About était un des propriétaires. Le bruit courut aussi que la nouvelle administration doit s'opposer aux pèlerinages, et à toutes démonstrations religieuses qui pourraient porter ombrage à la farouche Allemagne.

Le parti appelé centre gauche veut se venger de n'être pas représenté dans le gouvernement en cherchant à établir la république. Mais il échouera encore comme il a échoué dans tout ce qu'il a entrepris.

L'état des affaires en Espagne n'est pas notablement changé. Les Carlistes paraissent gagner du terrain malgré les contradictions journalières du télégraphe.

L'Allemagne sévit toujours contre les évêques et les prêtres qui par devoir obéissent à Dieu plutôt qu'à César. Il en est de même en Suisse.

Voici des faits qui donnent une idée du degré de sauvagerie où est parvenue la persécution des protestants contre les catholiques de Suisse :

Un sieur Bidoux, ancien maire à Villars-le-Sec (Haute Rhin), brave catholique qui accompagnait nos prêtres exilés dans leurs courses nocturnes auprès des pauvres malades de la frontière, a été, en revenant d'une de ses excursions, frappé d'un coup de feu à l'épaule. La balle n'a pu être extraite. Le crime paraît avoir été commis sur le territoire bernois, à l'extrême frontière. La justice française informe; quant à la justice bernoise, elle ne s'inquiète pas plus du fait que si l'on avait tiré sur un loup. Quelques jours après, une bande d'apostats venus du village suisse d'Épiqueuz, assaill

**Bibliothèque
et Archives
nationales**

Québec 

*L'Union des Cantons
de l'Est*

**Pages 3 à 4
manquantes**